

En moyenne, 1500 étudiants participent chaque année à un système d'échange. Des voyages d'études thématiques sont organisés, ainsi que des échanges de coopération pédagogique, des séjours académiques, des stages professionnels, des séminaires et des colloques internationaux.

L'enseignement, la recherche et les échanges internationaux :

Le Centre des Hautes Etudes de Chaillot, dit "École de Chaillot" établit aussi des relations internationales. Il a par exemple signé une convention avec une université libanaise afin de créer un cours sur la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine archéologique, architectural, urbain et paysager. L'École de Chaillot, dans le cadre de la coopération franco-tunisienne en matière d'archéologie et de sauvegarde du patrimoine, est associée au cours de Tunis d'Études supérieures spécialisées en architecture du patrimoine.

L'École d'architecture de Paris-Belleville travaille sur les thèmes du patrimoine et développement urbain, de la construction, de la ville et des rapports qu'elle entretient avec la société, de l'esthétique et de la théorie. Elle a développé plusieurs actions internationales : une convention de recherche a été organisée avec une École de Rio de Janeiro, des échanges d'étudiants avec le Mexique, de nombreuses collaborations issues de recherches ont été montées avec la Chine et l'Asie du Sud-Est.

b) Universités et patrimoine :

En 1995 a été créé le Forum-Unesco " Université et patrimoine ", c'est un projet qui a pour objectif de créer un réseau international pour mettre en rapport les différentes universités dédiées à la formation de futurs spécialistes en patrimoine. Ce Forum vise à encourager la solidarité internationale et à favoriser les réseaux pour le développement de la coopération dans le domaine du patrimoine. L'objectif consiste à augmenter la sensibilisation des jeunes et des étudiants en leur permettant de participer dans des programmes de développement et dans des projets de conservation du patrimoine culturel.

C Le secteur privé

1. Les bureaux d'études et les consultants indépendants

Une étude réalisée par le MAE en 1998, recense les différents acteurs français intervenant dans le développement social urbain. Certains d'entre eux participent plus ou moins directement à des projets concernant le patrimoine (par l'intermédiaire de projets de lutte contre la pauvreté, de réhabilitation du bâti, d'équipements et services publics, de l'habitat...).

a) Les bureaux d'études et de conseils

Ils regroupent des consultants (ingénieurs, économistes, sociologues, géographes, juristes, architectes, agronomes, informaticiens) qui effectuent des études d'identification, de faisabilité, des travaux d'expertises, des synthèses d'expériences, des évaluations, du suivi de projet...

Par exemple, un groupement de bureaux d'études, Empreinte et Communication, Dirasset Groupe Huit, spécialisé dans le développement urbain et municipal, a établi (pour la Banque Mondiale en 1999) une étude de stratégie et de faisabilité concernant la gestion et la valorisation du patrimoine culturel tunisien.

b) Les consultants indépendants

Ils interviennent pour le compte de la coopération française, des organisations internationales et/ou européennes. On retrouve parmi eux des professionnels, des chercheurs et des professeurs.

2. L'ingénierie culturelle française

La France est la première destination de tourisme culturel, elle reçoit en 1998, 70 millions de touristes internationaux, détient 40 000 monuments et organise plus de 2 000 festivals. Les musées nationaux accueillent déjà en 1996, 50 à 60 millions de visites par an dont plus de 21 millions de touristes étrangers ; les édifices religieux reçoivent environ 50 millions de visites et 88 millions de personnes visitent les villages, parcs naturels, grottes et sites; les châteaux et les grands édifices d'architecture accueillent en moyenne 36 millions de touristes.

L'essor du tourisme culturel a entraîné la réalisation de nombreux projets de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine et par conséquent le développement d'une ingénierie culturelle française de qualité.

a) Bureaux d'ingénierie : culture et tourisme

Les sociétés d'ingénierie interviennent pour concevoir, réaliser et exploiter des équipements ou des événements à caractère culturel ou touristique. Elles travaillent **à tous les stades, de la conception au suivi des opérations, elles font du conseil et organisent la création d'événements ou d'équipements ; elles font des études et des audits ; de l'assistance technique au maître d'ouvrage ; elles forment et sensibilisent les acteurs.**

Certaines sont spécialisées dans la maîtrise d'une technique particulière (comme par exemple les bornes interactives) ou dans une capacité de création (comme la scénographie) ou dans une connaissance précise des pratiques et des comportements culturels (elles sont alors spécialisées dans les études des publics, les études d'image).

Les sociétés d'ingénierie françaises sont généralement de petite taille et elles travaillent principalement avec les collectivités territoriales (leurs compétences privées en matière d'ingénierie se sont constituées principalement autour de la commande publique) et le secteur privé.

L'expérience acquise dans la valorisation des sites, des monuments, des musées, dans l'organisation d'événements culturels et dans l'animation a permis à l'ingénierie culturelle française d'exporter son savoir-faire dans de nombreux pays. Elle a par exemple été sollicitée pour la mise en valeur du site de Carthage (Tunisie), pour des expertises archéologiques au Liban, pour de l'assistance à la gestion de monuments historiques en Pologne, pour la programmation du musée de Rio de Janeiro (Brésil), pour la réalisation de " circuits découvertes " de l'architecture coloniale de Saint-Louis du Sénégal.

➤ Le Géfil (Syndicat national de l'ingénierie)

Le Géfil a été créé en 1990, il rassemble une cinquantaine de bureaux d'études sur environ deux cents bureaux actifs. Il est aussi membre du Conseil national du tourisme et membre fondateur et administrateur de l'AFIT.

3. Les professions du patrimoine

Les actions effectuées en France en matière de mise en valeur du patrimoine ont engendré le développement de compétences techniques, artistiques et l'émergence d'entreprises spécialisées dans la restauration des bâtiments et des œuvres.

a) Les compétences techniques et artistiques

Il existe en France de nombreuses compétences techniques et artistiques reliées à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine. Les produits et prestations ont été largement développés et modernisés par les professionnels du patrimoine.

Les architectes ont développé leurs services et ont élargi leur domaine d'action (quelques agences d'architecture se sont spécialisées dans la création ou la réhabilitation d'édifices culturels et touristiques, l'aménagement de boutiques de site, la muséographie). Ils sont su intégrer dans leurs programmations les contraintes liées à la croissance de la fréquentation touristique, aux nouveaux besoins des collectivités territoriales ou aux extensions de la notion même du patrimoine (comme la mise en valeur du patrimoine industriel).

En matière de scénographie, le savoir-faire français est largement reconnu par la majorité des conservateurs étrangers. La scénographie française a su évoluer en fonction de l'état de la demande et de l'activité économique. L'Union des scénographes a été créée récemment, elle regroupe en 1999 environ 120 membres.

L'offre muséale a aussi fortement progressé et évolué. On ne compte plus les restaurations, les réaménagements, les créations souvent spectaculaires en Europe, aux Etats-Unis, au Japon. La muséographie française a su se moderniser et développer de nouvelles idées et de nouveaux services (les conditions d'accueil et de visites, les présentations) afin de mieux répondre aux attentes des visiteurs.

b) Les entreprises et les métiers d'art spécialisés dans la restauration des bâtiments et des œuvres

De nombreuses entreprises et plusieurs professionnels français travaillent dans la restauration des bâtiments et des œuvres (on y retrouve l'ensemble des métiers d'art, les tailleurs de pierre, les maîtres verriers, les charpentiers, les ferronniers, les menuisiers...).

Qualibat est un organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment créé en 1949 à l'initiative des représentations officielles d'entreprises, d'architectes et de maîtres d'ouvrage. Par la qualification, Qualibat atteste des capacités techniques pour une entreprise de réaliser des travaux dans une activité donnée, à un niveau de technicité défini. Par la certification de l'assurance qualité, l'organisation complète l'information du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre en leur donnant l'assurance que l'entreprise gère la qualité de ses prestations.

En 1993, selon les sources Qualibat, les entreprises de la restauration employaient plus de 35 000 personnes en France. Aujourd'hui elles continuent d'assurer une partie de la préservation et la retransmission des techniques et des savoir-faire traditionnels souvent issus du compagnonnage.

Afin d'inventorier, de préserver et de transmettre les savoir-faire nécessaires à la conservation du patrimoine et à la création contemporaine, le Conseil des métiers d'art, organisme consultatif placé auprès du ministère de la culture et de la communication, a été créé en 1994. Cet organisme est un lieu de concertation entre le ministère et la quarantaine de membres professionnels représentant les principaux métiers d'art.

4. Les opérateurs privés du tourisme culturel

Plusieurs opérateurs privés participent plus ou moins directement à la mise en valeur touristique du patrimoine culturel.

a) Les voyageurs et le patrimoine culturel

Les voyageurs spécialisés en matière de patrimoine culturel sont peu nombreux en France. Cependant l'essor du tourisme culturel (en France et à l'étranger) a permis le développement de certains d'entre eux. Ces voyageurs se spécialisent dans des circuits culturels accompagnés d'une large diversification de destinations et de produits. L'association Arts et Vie figure parmi les premiers voyageurs français, elle totalise un effectif annuel de 60 000 voyageurs, son activité voyage aborde plus de soixante pays. Ces structures peuvent jouer un rôle indirect au sein de projets patrimoniaux en effectuant des actions de communication et de promotion pour certaines destinations.

b) Les investisseurs privés (propriétaires, gestionnaires et mécènes) du patrimoine

En France, 29% des sites classés et 56% des sites inscrits appartiennent à des personnes privées, physiques ou morales (associations, sociétés commerciales et civiles). Certains propriétaires de sites culturels ont créé des structures d'accueil, de visite et d'animation assez innovantes. Des groupes industriels et financiers français ont créé des entreprises de services dans le but de participer à la gestion des biens culturels appartenant aux collectivités. De nombreuses structures associatives gèrent, pour les collectivités, la gestion de sites culturels. L'exploitation touristique de certains de ces sites est intéressante et elle participe au savoir-faire français en matière de valorisation touristique du patrimoine. Ces gestions innovantes sont un atout à promouvoir sur la scène internationale.

Des grandes entreprises françaises ont aussi créé des fondations à but culturel et certaines ont déjà participé à des projets de coopération. Comme par exemple la Fondation Rhône Poulenc qui a participé aux financements du projet de coopération décentralisée entre Lille Métropole Communauté Urbaine et Hué (Vietnam). Le gouvernement devrait développer des moyens pour stimuler ce genre de partenariat en adoptant une politique plus ouverte vis à vis du secteur privé, et en révisant les cadres réglementaires et législatifs.

B Patrimoine et actions internationales

Il y a eu une prise de conscience de l'importance de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine au niveau mondial. Plusieurs organismes internationaux travaillent activement pour promouvoir l'intégration du patrimoine au sein des programmes de développement. La France participe aux différentes actions internationales par l'intermédiaire de son programme de coopération multilatérale.

1 UNESCO

En novembre 1945, la convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, fut adoptée à la Conférence de Londres. En novembre 1946, elle entra en vigueur lorsque vingt États la ratifièrent. L'objectif de cette organisation est de "contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous". L'UNESCO est la première